



PASSE-MURAILLE

CENTRE DES ARTS DU CIRQUE

FORMATION PROFESSIONNELLE
«Techniques en arts du cirque»

2022-2023

Passe-Muraille - Centre des Arts du Cirque

2E rue du Barlot - 25000 Besançon

Tél. : 06.22.77.16.81

www.passe-muraille.org / formation.pro.pmcac@gmail.com

SIRET : 432 843 670 00022 / APE : 8552Z

Organisme de formation n° 43250172525

Agrément jeunesse et éducation populaire n°25-JEP-375

Sessions Carif n°97892 & n°97893

Qualiopi
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTION DE FORMATION



Fiche synthétique de la formation

1^{ère} session :
1^{er} septembre-18 décembre 2022

2^{ème} session :
17 février-11 juin 2023

Prérequis à la formation :

- avoir 18 ans minimum au moment de l'entrée en formation.
- aucune limite maximale d'âge n'est imposée.
- aucun prérequis technique n'est demandé.
- personne en situation de handicap ? N'hésitez pas à nous contacter par mail pour que nous étudions avec vous la possibilité/les modalités de votre participation à la formation -> formation.pro.pmcac@gmail.com

Coût de la formation :

- Autofinancement : 2500€ (frais d'inscription inclus)
- Formation financée par un organisme tiers : 3500€ (frais d'inscription inclus)

Devis sur demande.

Contenu de la formation :

Jonglerie, équilibre sur main, sur objet, acrobatie, aériens, préparation physique et souplesse, portés, danse, clown, nutrition et santé.

Les objectifs généraux :

- Permettre à chacun d'acquérir les bases techniques dans chacune des disciplines enseignées : l'acrobatie, les aériens, les équilibres (sur objets ou non), la jonglerie, le jeu (clownesque), pour pouvoir évoluer ensuite en autonomie et en sécurité.
- Permettre, par les méthodes démonstratives, actives et expérientielles d'intégrer les arts du cirque à sa pratique professionnelle et/ou personnelle.
- Développer les aptitudes physiques et créatives de chacun et du groupe.

Durée de la formation :

- 400h sur 14 semaines. - 28h30/semaine en moyenne.

Toutes les heures sont assurées en présentiel, en centre de formation.

Session 1 / du 1er septembre 2022 au 18 décembre 2022

Session 2/ du 17 février 2023 au 11 juin 2023

Déroulement de la formation :

- Les 10 premières semaines sont dédiées à l'apprentissage actif des bases techniques.
- Semaines 11 à 13 : travail d'exploitation des connaissances techniques dans un contexte créatif (numéro/spectacle).
- Semaine 14 : restitutions/représentations face à des publics divers (public enfant, adultes et/ou jurés).



Détail de la formation

Contenu de la formation :

- Cours techniques (méthodes démonstrative et active) :
Jonglerie/Equilibre sur objet : 42H
Acrobatie : 84H
Equilibre sur main : 42H
Aériens : 42H
Préparation physique et souplesse : 42H
Portés : 42H
Danse : 42H
Clown : 42H
Dans chacun de ces cours, une part des heures sera consacrée à la création artistique (semaines 11 à 13).
- Cours complémentaire (théorique) :
Santé et nutrition (méthodes expositive et maïeutique) : 6H
- Suivi de groupe et projet personnel :
Régulations-réunions, aide au montage de dossiers (écoles), suivi pédagogique de l'évolution du projet personnel : 16H

Evaluations/suivi :

Etant donné le caractère non-diplômant de la formation, il n'existe pas d'évaluation sanctionnée par une note ou un diplôme dans cette formation. Cependant, en fonction du projet pédagogique de chacun, le professeur référent de chaque stagiaire l'accueille en rendez-vous 3 fois durant 2 heures, pour faire un point sur l'évolution du projet du stagiaire et les compétences acquises au sein de la formation qui y correspondent.

L'équipe pédagogique de Passe-Muraille est habilitée à faire passer, à la demande des stagiaires, les TEP pour intégrer la formation « [BPJEPS - Activités du cirque](#) ». Au début de la formation vous sera également délivré un livret de « suivi », qui vous permettra de vous situer individuellement, par rapport aux objectifs du cours, mais également de vos objectifs personnels.

Une attestation d'assiduité à la formation est délivrée par Passe-Muraille en fin de session aux stagiaires.



Poursuites possibles :

- se diriger vers un TIAC (Titre d'Initiateur en Arts du Cirque) ;
- une formation BPJEPS « activités du cirque » (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) - Attention : il est nécessaire de passer ces TEP pour intégrer cette formation. Nos professeurs sont habilités à faire passer les TEP pour le BPJEPS «[Animateur professionnel - activités du cirque](#)» porté par Trajectoire Formation ;
- passer un concours pour une formation préparatoire ou artistique dans une grande école

Débouchés professionnels directs :

- artiste
- événementiel

Statut des stagiaires :

Le stagiaire a le statut de «stagiaire en formation professionnelle». Le stagiaire recherche au préalable le financement de sa formation (Conseil régional, Pôle Emploi, Mission locale, Afdas...). Passe-Muraille fait le lien avec les organismes financeurs pendant la durée de la formation.





Hébergement et transports :

L'hébergement et le transport ne sont pas organisés par le centre de formation. Cependant, les stagiaires inscrits en formation professionnelle auront accès aux contacts et « bons plans » des anciens de la formation professionnelle pour les aider dans ces démarches.

Modalités d'inscription :

L'ouverture des inscriptions a lieu la première semaine du mois de janvier de chaque année, pour les sessions de formation qui débutent 8 mois et 13 mois plus tard. Les premiers dossiers reçus complets sont les premiers inscrits. Il y a 12 places par session de formation.

Un dossier complet est constitué de :

- un CV
- une lettre de motivation
- le dossier d'inscription [téléchargeable en ligne complété](#)
- les frais d'inscription de 250€

Une fois ce dossier reçu, Passe-Muraille transmet au stagiaire un contrat qu'il a 10 jours pour signer. Une fois le contrat établi, le stagiaire a 10 jours pour se rétracter. Passé ce délai, l'acompte (250€) est conservé par Passe-Muraille.

Les prochaines sessions d'inscription pour septembre 2022 et février 2023 ouvriront en janvier 2022. Une session de la formation « Techniques en arts du cirque » est généralement complète en 10 jours après le lancement des inscriptions. Pour être informé de l'ouverture des prochaines sessions d'inscription, vous pouvez également envoyer un mail à

formation.pro.pmcac@gmail.com

Personne en situation de handicap :

Cette formation ne vous est pas forcément fermée : prenez contact avec nous pour que nous déterminions ensemble s'il est possible pour vous de poursuivre la formation et des possibilités d'aménagement de formation que nous pourrions envisager pour vous. formation.pro.pmcac@gmail.com

Les lieux de la formation

L'ensemble des cours a lieu dans les 2 salles de Passe-Muraille :

- Salle des Cordeliers - 37, rue Battant - 25000 BESANÇON
- Sous chapiteau – 2E rue du Barlot - 25000 BESANÇON

Mais aussi :

- Salle spécialisée de l'UFR STAPS - 31 rue de l'Épitaphe - 25000 BESANÇON

D'autres questions ?

N'hésitez pas à nous contacter :

Par téléphone au 06.22.77.16.81

ou

par mail à formation.pro.pmcac@gmail.com

